

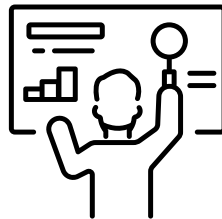
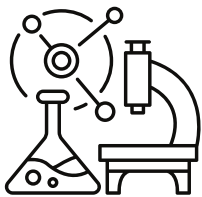
# APRÈS L'APPROBATION, QUE SE PASSE-T-IL?

## LE SUIVI, LA SURVEILLANCE ET LA GESTION ADAPTATIVE : LES PRATIQUES POST-APPROBATION LIÉES AUX ÉTUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

### Qu'est-ce qu'une étude d'impact environnemental?

Une étude d'impact environnemental a pour but d'évaluer les conséquences potentielles, tant positives que négatives, d'un projet avant sa mise en œuvre. L'objectif est de prendre des décisions éclairées et fondées sur des preuves afin de minimiser les dommages et de maximiser les résultats positifs. Cela comprend la proposition de stratégies d'atténuation et de mesures de suivi afin de garantir une gestion efficace des impacts du projet.

L'évaluation ne doit pas s'arrêter une fois que la licence est octroyée. Les pratiques post-approbation — le **suivi**, la **surveillance** et la **gestion adaptative** — sont destinées à continuer pendant toute la durée de vie des installations autorisées.



### Pourquoi les pratiques post-approbation sont-elles importantes ?

Historiquement, le Canada a affiché un bilan de faible niveau en matière de pratiques post-approbation. Dans la majeure partie du monde, ces pratiques font partie intégrante du processus d'étude des impacts environnementaux, garantissant que l'évaluation se poursuive au-delà de l'approbation du projet et s'étende de l'aménagement des installations, à leur fonctionnement puis à leur démantèlement éventuel. L'intégration concrète des exigences de suivi et de surveillance dans les lois sur les études d'impact environnemental accroît la responsabilité juridique, renforce la cohérence et restreint la possibilité d'en minimiser l'importance. À l'inverse, un encadrement législatif limité entraîne une application inégale des normes entre des projets semblables et au fil du temps.



PARTENAIRES DU PROJET

cette initiative est financée par  
le Conseil de recherches en  
sciences humaines (892-2024-  
1048) et  
par la Fondation manitobaine  
du droit.

VOULEZ-VOUS EN SAVOIR D'AVANTAGE?

Pour plus d'info,  
utilisez ce code QR  
pour visiter la page  
des projets sur le site  
web de Manitoba  
Eco-Network



## OBJECTIFS:

- **Faire respecter** les obligations prévues par la licence et le cadre juridique applicable.
- **Vérifier** que les résultats effectifs correspondent aux projections (c.-à-d. l'étude a-t-elle correctement anticipé les incidences liées aux installations autorisées?).
- **Apprendre** : les programmes de surveillance peuvent combler les lacunes dans les connaissances et offrir l'occasion d'apprendre comment minimiser les l'environnement.
- **Sensibiliser** le public et s'assurer que les Manitobains et Manitobaines sont en mesure de comprendre ce qui se passe dans leurs milieux de vie.
- **Intégrer** les nouvelles connaissances dans les futures études d'impact environnemental, de sorte à améliorer continuellement les activités dans ce secteur au Manitoba.

## QUELS SONT LES ÉLÉMENTS CLÉS DES PRATIQUES POST-APPROBATION ?

Des travaux récents menés dans un contexte canadien recensent sept pratiques exemplaires pour la phase post-approbation :

1. **Clarifier** l'objectif du suivi et de la surveillance. Comme il existe plusieurs objectifs possibles, il est important de préciser ce que l'activité particulière vise à accomplir.
2. **Bâtir des relations** avec les gouvernements et les communautés autochtones. Au minimum, les gouvernements et les promoteurs devraient faire participer les Premières Nations, les Métis et les Inuits à la conception et à la mise en œuvre des pratiques post-approbation.
3. **Favoriser l'emploi de la gestion adaptative.** Pour certaines composantes où il existe des manques reconnus et critiques de connaissances, la surveillance devrait inclure des processus tangibles et bien réfléchis pour favoriser l'apprentissage systématique.
4. **Assurer une capacité suffisante** (humaine et financière) pour mettre en œuvre les programmes. Les promoteurs du projet doivent être en mesure de démontrer l'accès à des ressources humaines et financières durables pour soutenir les pratiques post-approbation pendant toute la durée de vie des installations autorisées.
5. **Prévoir des sanctions** en cas de non-conformité.
6. **Promouvoir la transparence:** Les résultats devraient être accessibles au public en temps opportun.
7. **Intégrer** les résultats dans les processus ultérieurs.



THE UNIVERSITY OF  
WINNIPEG

Cette initiative est financée par  
le Conseil de recherches en  
sciences humaines (892-2024-  
1048) et  
par la Fondation manitobaine  
du droit.

VOULEZ-VOUS EN SAVOIR D'AVANTAGE?

Pour plus d'info, utilisez  
ce code QR pour  
visiter la page des  
projets sur le site web  
de Manitoba Eco-  
Network



## Que sont la surveillance et le suivi ?

Malgré tous les efforts déployés, les résultats anticipés dans le cadre des études d'impact environnemental ne peuvent prédire l'avenir — ils s'apparentent davantage à une prédiction éclairée sur ce qui pourrait survenir. Les pratiques de surveillance et de suivi interviennent après l'approbation d'un projet pour suivre ce qui se passe réellement. Elles peuvent inclure divers processus techniques et types d'analyse de données, notamment :

- La collecte d'échantillons pour détecter une éventuelle contamination.
- L'examen des obligations prévues par la licence du projet et le cadre juridique applicable pour vérifier la conformité.
- La consultation des résidents locaux et des peuples autochtones concernés, au sujet des incidences que les installations autorisées engendrent dans leur vie.

## Qu'est-ce que la gestion adaptative ?

La gestion adaptative est une méthode dont les intervenants disposent pour améliorer leurs façons de faire en apprenant à partir des résultats réels d'une situation et en agissant en conséquence. Grâce à cette approche, ils sont mieux outillés pour surveiller les impacts prévus, reconnaître et traiter les événements imprévus, apprendre à mieux faire les choses et apporter des modifications au besoin.



THE UNIVERSITY OF  
WINNIPEG

Cette initiative est financée par le Conseil de recherches en sciences humaines (892-2024-1048) et par la Fondation manitobaine du droit.

VOULEZ-VOUS EN SAVOIR D'AVANTAGE?

Pour plus d'info, utilise ce code QR pour visiter la page des projets sur le site web de Manitoba Eco-Network

